

Rapport du
COMITÉ DE PROTECTION DES CULTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT
présenté à la 89^e Assemblée générale annuelle du
CONSEIL CANADIEN DE L'HORTICULTURE
Hôtel Westin Ottawa, Ottawa (Ontario)
Le 10 mars 2011

Président et membres du
Conseil canadien de l'horticulture,

La seule constante en matière de protection des cultures est l'absence de constantes. Les changements viennent de partout, du Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) comme de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Charles Stevens l'a bien souligné dans son rapport à l'OFVGA : notre comité et l'ensemble du secteur ont consacré environ 99 % de leur attention à la protection des cultures.

Après maints déplacements pour toutes sortes de réunions, après avoir rencontré les membres de notre comité partout à travers le pays, il est clair que tout ne va pas pour le mieux dans le monde de la phytoprotection. Les changements auxquels nous assistons sur la scène mondiale par rapport à la traçabilité et aux limites maximales de résidus (LMR) ne nous laissent pas le choix : le CCH doit prendre les devants sur ces questions.

Sans insinuer que l'industrie ne prend actuellement aucune mesure, nous sommes prêts à collaborer rapidement avec elle. La question est plutôt de savoir si nous comprenons parfaitement le processus mis en place pour nous permettre de réagir devant une espèce envahissante. Avons-nous fait des essais généraux pour savoir comment réagir? Je soulève la question après avoir visité un entrepôt de produits chimiques où on avait réalisé une simulation sur table du pire des scénarios : dans leur cas, un incendie. Trois semaines plus tard, un vrai incendie s'est déclaré. Pas dans l'entrepôt de produits chimiques, mais dans un atelier, juste à côté. Les responsables ont été en mesure d'activer leur plan d'intervention d'urgence, et ont pu constater avec satisfaction qu'il avait très bien fonctionné. Je sais que le Canada est réputé avoir l'un des meilleurs systèmes de réglementation au monde, mais nous n'avons pas encore harmonisé nos dispositions concernant les pesticides avec celles de notre voisin du sud. C'est pour nous un gros désavantage. L'ARLA a réalisé une tâche importante en réévaluant de vieux ingrédients actifs. Au dernier décompte, je crois qu'on en avait examiné 368, sur un total de 401. De ceux-ci, 105 ont été supprimés et 15, progressivement éliminés. 230 seront de nouveau homologués, mais avec des modifications, et 18 pourront continuer d'être utilisés sans modifications. La chose à retenir : nous perdons des produits dont nous avons besoin, donc nous devons être très déterminés dans nos démarches pour en faire homologuer de nouveaux.

L'homologation d'urgence est un problème récurrent que nous essayons toujours de régler, en collaboration avec l'ARLA. L'an dernier, il y en a eu 52, me semble-t-il. Je sais que cela est frustrant pour beaucoup de cultivateurs, en plus de coûter cher, en temps et en argent. Ce qui nous ramène à ce que je disais plus tôt : oui, nous devons être en mesure de réagir rapidement,

mais l'idéal serait de commencer par faire homologuer les bons produits des deux côtés de la frontière.

Le Programme d'importation pour approvisionnement personnel à la demande des agriculteurs (PIAPDA) est toujours d'actualité au Canada. Étant donné le coût des pesticides et ses répercussions sur le bénéfice net, nous sommes tous à la recherche de la bonne affaire. Personnellement, j'ai encore du mal à comprendre pourquoi la différence de prix est si grande entre les pesticides vendus au Canada et aux États-Unis visant les mêmes ravageurs. Nous poursuivons le dialogue avec CropLife à ce sujet.

Nous continuerons aussi d'essayer de faire comprendre au CLA et à l'ARLA que s'ils travaillent avec CropLife à la sélection et à l'homologation d'un nouveau produit, ce produit doit être accepté partout dans le monde. Autrement, ils perdent leur temps et notre argent. J'ai assisté récemment à une réunion avec un gros exportateur qui nous a très clairement signifié que, si nous entendons favoriser l'homologation d'un nouvel ingrédient actif, nous devons nous assurer que cet ingrédient a une LMR reconnue partout dans le monde. Lors d'une autre réunion, cette fois avec le Comité consultatif de la lutte antiparasitaire, à Ottawa, j'ai eu l'occasion de discuter avec des représentants d'autres secteurs canadiens au sujet de leurs problèmes propres en matière de phytoprotection. Le thème récurrent, cette fois encore, était l'obstacle à l'exportation que représente l'absence d'une LMR bien établie. J'ai trouvé assez déroutant de parler avec un détenteur d'homologation au sujet d'un produit envisagé pour la lutte contre les parasites, et de découvrir qu'il n'existe aucune LMR dans l'un des pays vers lesquels il pourrait songer à exporter. Aux membres de CropLife, je parlerai franchement : trouvez en quel endroit sera vendue la culture que vous souhaitez protéger avec le produit et faites établir une LMR. Et aux représentants de l'ARLA : assurez-vous que les LMR sont les mêmes partout. Un bon exemple est celui d'un pesticide que j'ai vu récemment, qui avait une limite par défaut de 0,01 aux États-Unis et de 5 dans un autre pays. Plutôt frustrant, pour un exportateur. Si on se fie aux demandes des utilisateurs finaux des produits horticoles, la question des LMR – et pas seulement celle qui est établie pour le Canada – figure tout en haut de la liste quand il est question d'un programme global de salubrité des aliments.

Par ailleurs, Charles a tout à fait raison quand il mentionne la gestion de la résistance parmi les principaux problèmes d'aujourd'hui, parce qu'elle touche tous les niveaux de la phytoprotection. Dans mon propre secteur, je vois augmenter la résistance à deux de nos pesticides actuellement homologués. J'aimerais remercier l'ARLA d'avoir décidé d'autoriser les mélanges en réservoir. C'est un grand avantage dans la gestion de la résistance. Nous assistons tous à des changements quant à la pression exercée par les ravageurs sur nos cultures. L'un des gros ennemis qui se dessinent à l'horizon est la drosophile à ailes tachetées. Cette mouche est désormais un problème majeur pour de nombreuses cultures sur la côte ouest. Et aux dernières nouvelles, le vent soufflait toujours d'ouest en est. Nous devons nous préparer à réagir plus rapidement qu'actuellement. Cela demande un engagement réel de la part de toutes les parties concernées. Notre comité consultatif sur la phytoprotection est très conscient de cela et inscrit la question à son ordre du jour. Cela revient à la question des espèces envahissantes : ACIA, ARLA, CLA et CCH, nous devons tous prendre part à la lutte.

Je terminerai en remerciant les personnes qui travaillent pour nous chaque jour :

- Craig Hunter, un passionné du secteur canadien de l'horticulture;
- le personnel du CCH, qui travaille fort pour nous maintenir dans le droit chemin;
- les membres du Comité consultatif sur la phytoprotection, qui alimentent richement le débat sur la question des pesticides partout au pays;

- enfin, la dernière, mais non la moindre : Anne, qui connaît sur le bout des doigts le dossier et l'industrie de la phytoprotection au Canada et qui entretient d'excellentes relations professionnelles avec tous les intervenants : merci!

Le tout respectueusement soumis au président et aux membres du Conseil canadien de l'horticulture par le président du Comité de protection des cultures et de l'environnement,

A handwritten signature in cursive script, reading "Gary R. Brown".

Gary Brown
Président, Comité de protection des cultures et de l'environnement
Le 10 mars 2011